

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Contextes professionnels 2019-2020

Code : S.PH.370.3001.F.14 Type de formation : Bachelor Master MAS CAS Autre ...

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 15.07.2014.

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement

Français Allemand Italien Anglais

3. Prérequis

Avoir validé le module ... Avoir suivi le module ... Pas de prérequis Autre : ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître le rôle des différents acteurs de la santé (assurances, autres professionnels, structures hospitalières) afin de comprendre le contexte socio-sanitaire suisse et de pouvoir exercer et défendre le leadership de la profession.
- Connaître les lois (accès à la pratique privée, protections des données, droit des patients), règles déontologiques et notions éthiques afin de pouvoir répondre à des situations emblématiques que pourront rencontrer les futurs professionnels.
- Être capable de rédiger et présenter un travail scientifique.

Rôles et compétences visées

- A. Rôle Expert : compétences Ab1, Ab2, Ab3, Ab4
- B. Rôle Communicateur -trice : compétences Bb1, Bb2, Bb3, Bb4
- C. Rôle Collaborateur -trice : compétences Cb1, Cb2, Cb3, Cb4
- D. Rôle Manager : compétences Db1, Db2, Db3
- E. Rôle Promoteur-trice de la santé : compétences Eb1, Eb2, Eb3, Eb4
- F. Rôle Apprenant-e et formateur-trice : compétences Fb1, Fb2, Fb3, Fb4
- G. Rôle professionnel-le : compétences Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Cours théoriques
- Travail sur des cas cliniques
- Travail en groupe
- Questionnement relative à la pratique privée et visite d'un cabinet

Modalités pédagogiques

- Travail en groupe
- Mise en situation
- Travail personnel
- Cours magistraux

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Oral Ecrit Pratique Dossier

- **Modalités** : Evaluation écrite sur table pour les interventions théoriques
- **Date de l'examen ou du retour des travaux** : Semaine 7

Conditions de validation du module

Condition particulière liée à la présence :

- pas de condition particulière
 une présence minimale de 80% aux ... est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'évaluation. Si le seuil de ... périodes d'absence est dépassé, l'étudiant-e obtient la note F et est en répétition.

Le module est validé si la/les condition(s) cochée(s) ci-dessous est/sont remplie(s) :

- Note finale au moins égale à E
 Pas plus de ... d'épreuves inférieures à ...
 Autre condition : ...

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible Pas de remédiation Autre :

Remédiation

- **Modalité** : Evaluation complémentaire portant sur les insuffisances constatées, selon consignes transmises par écrit par le/la responsable de module.
- **Date** : Semaine 36
- **Conditions de validation du module** :
 - Le module est validé si la note de l'évaluation complémentaire est suffisante.
 - Les conditions de validation initiale s'appliquent (point 6.). Les notes de l'évaluation complémentaire remplacent les notes initialement insuffisantes pour le calcul de la note de validation du module.

La note obtenue après remédiation est E ou D en cas de réussite ou F en cas d'échec.
En cas d'échec, l'étudiant-e peut répéter le module une seule fois.

Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique de la répétition, ou suivi du module en présentiel en fonction de la situation d'études de l'étudiant-e. Selon l'art. 17, al. 4 du Règlement de filière du Bachelor of science HES-SO en physiothérapie du 15.07.2014, les modalités de répétition, délais et conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module.
- **Délai** : En principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.
La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).
En cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

- Kirsch, N. (2018). *Ethics in physical therapy: a case based approach*. USA: Mc Graw Hill education.

10. Enseignant-e-s

- Berney Loric, Physiothérapeute responsable coordination service NRA, CHUV, Lausanne
- Chatelain Sébastien, physiothérapeute indépendant, Echallens
- Gillart De Keranfle'ch Charlotte, Professeure Associée, HESAV, Lausanne
- Rey Séverine, Professeure associée, HESAV, Lausanne
- Smets Thierry, Président association physiovaud, Physiothérapeute indépendant, Lausanne

- Bonnard Delphine, Maitre d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Hasler Véronique, Maitre d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Toffel Kevin, adjoint scientifique, HESAV, Lausanne
- Opsommer Emmanuelle, Professeure ordinaire, Doyenne de filière, HESAV, Lausanne
- Roulet Guillaume, physiothérapeute chef d'unité, CHUV, Lausanne
- Perrenoud Béatrice, infirmière spécialisée, adjointe au développement scientifique, CHUV, Lausanne
- Martinez Tamara, physiothérapeute, responsable du programme AmaNinos
- De Uthemann Mariane, intervenante externe

Nom du responsable de module : Véronique Hasler

Descriptif validé le : 24.07.2019

Par : MTR